

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation
21 novembre 2022

Numéro de la délibération
22-26

Objet de la Délibération

Lancement du PCAET,
modalités d'élaboration et
marché AMO



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 5 décembre 2022
Et publication ou notification
Le 5 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Huêtres, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elvire TORREELE (Suppléante d'Isabelle BOISSIERE - Saint-SIGISMOND), BOHOMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Christian ROUBALAY (suppléant de Odile BRET - Beauce la Romaine), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA - Rozières en Beauce), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL - Lailly en Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Franck VUE (Epièdes-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Anita BENIER (Baccon) à Mme Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon) à Mme Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), M. Daniel THOUVENIN (Villorceau) à M. Patrice VOISIN (Patay), M. Patrick ECHEGUT (Baule) à M ; Dominique LORCET (Chevilly), Mme Marie-Paule DUMINIL (Cercottes) à M. Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), M. Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à M. Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois).

Ainsi que : Eric CHEVALIER (Association Valimage).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les lois Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (loi n° 2015-991 PR du 7 août 2015).

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 définissant le contenu et les modalités du plan climat air énergie ;

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation
21 novembre 2022

Numéro de la délibération
22-26

Objet de la Délibération

Lancement du PCAET,
modalités d'élaboration et
marché AMO

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Vu la délibération n°2022-151 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 30 juin 2022 déléguant, à l'unanimité, l'élaboration et l'animation du PCAET au PETR Pays Loire Beauce, en application de l'article L.5741-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°C2022_72 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en date du 15 septembre 2022 relative à sa participation volontaire au PCAET porté à l'échelle du PETR Pays Loire Beauce ;

Vu la délibération n° 22-25 en date du 1^{er} décembre 2022 du comité syndical validant à l'unanimité le projet de territoire du Pays Loire Beauce et notamment l'élaboration du PCAET par le PETR Pays Loire Beauce ;

Le PCAET est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel. Il prend en compte la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions (adaptation au changement climatique, réduction des émissions de GES, sobriété énergétique, qualité de l'air ou encore développement des énergies renouvelables). Il porte sur tous les domaines d'activités et rassemble l'ensemble des acteurs du territoire.

Le PCAET est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Les deux communautés de communes du Pays Loire Beauce : la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ont délibéré afin de confier au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce l'élaboration et l'animation du PCAET, autorité réalisant le Schéma de Cohérence Territoriale.

Contenu du PCAET

Le PCAET doit être constitué des éléments suivants :

- Un diagnostic territorial dressant l'état des lieux complet de la situation énergétique du territoire
- Une stratégie territoriale qui définit des objectifs en matière d'adaptation au changement climatique
- Un programme d'actions concrètes à mettre en place pour atteindre les objectifs fixes
- Un dispositif de suivi et d'évaluation
- Une évaluation environnementale stratégique (EES)

Modalité d'élaboration et de concertation

Gouvernance

Pour l'élaboration de son premier PCAET, le PETR Pays Loire Beauce souhaite mettre en place divers instances de travail permettant une gouvernance partagée :

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation
21 novembre 2022

Numéro de la délibération
22-26

Objet de la Délibération

Lancement du PCAET,
modalités d'élaboration et
marché AMO

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

- **Un comité de pilotage** qui constituera l'instance de décision sollicitée à chaque étape cruciale de la mission. Il aura en charge de suivre l'élaboration et l'avancement de la mise en œuvre du PCAET. Il sera saisi pour conclure chaque phase et fixer la feuille de route de la suivante et préparera les délibérations du conseil syndical.

Il sera constitué du Président du PETR Pays Loire Beauce ou son représentant ; du Vice-président du PETR Pays Loire Beauce en charge de la thématique climat, énergie, environnement et mobilité ou son représentant (à définir en Bureau) ; de la Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ou son représentant ; du Président de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine ou son représentant ; des élus membres de l'ancien AGENDA-21 PCET du PETR Pays Loire Beauce.

- **Une équipe projet** chargée de préparer le COTECH et de contribuer à l'élaboration du PCAET dans une démarche de co-construction. Il aura pour mission de rythmer les grandes étapes et suivra de manière rapprochée le travail du prestataire tant sur le contenu, les échéances et les rendus. Elle préparera les convocations et l'ordre du jour des comités de pilotage et procédera à la diffusion des documents remis par le prestataire.

Elle est composée comme suit, outre les élus référents :

Pour le Pays Loire Beauce :

- Directeur - Agent de développement,
- Chargée de mission Leader & biodiversité,
- Chargée de mission Énergie-Climat, laquelle sera l'interlocuteur technique principale du prestataire tout au long de la démarche d'élaboration du PCAET.

Pour la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine :

- Directeur général des services,
- Chargée de projets Opération de Revitalisation de Territoire et Petites Villes de Demain,

Pour la Communauté de communs des Terres du Val de Loire :

- Directeur général des services,
- Chargé de projets Opération de Revitalisation de Territoire et Petites Villes de Demain,
- Directeur des services techniques,
- Directrice du service collecte des déchets,
- Responsable du pôle environnement,
- DGA en charge du pôle Développement territorial et Solidarité,
- DGA en charge du pôle Ressources et Services à la Population.

- **Un comité technique** : cette instance sera chargée de suivre l'avancement des travaux du bureau d'études (méthode, propositions, actions faites par le titulaire). Le comité technique rassemble quelques membres du comité de pilotage ainsi que des partenaires experts en matière de climat-air-énergie.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation

21 novembre 2022

Numéro de la délibération

22-26

Objet de la Délibération

Lancement du PCAET,
modalités d'élaboration et
marché AMO

Concertation

Le PCAET doit permettre de mobiliser tous les acteurs autour d'une stratégie de développement durable de territoire.

C'est pourquoi il est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire à toutes les étapes, dans la mesure du possible.

Pour la concertation, le PETR Pays Loire Beauce propose de s'appuyer sur les dispositifs de participation existants et les relais locaux déjà identifiés. Il s'agira notamment de mutualiser, dans la mesure du possible, les temps de concertation avec les autres démarches en cours. Plus particulièrement, il s'agira de mutualiser autant que possible les ateliers thématiques du PLUI-HD porté par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Il convient de mobiliser très largement, le PCAET étant un document fédérateur réunissant tous les acteurs du territoire et touchant tous les domaines d'activités. L'objectif est de concerter et de mobiliser les acteurs à chaque étape du PCAET.

L'organisation d'ateliers thématiques est envisagée, notamment lors des phases d'élaboration de la stratégie territoriale et de co-construction du programme d'actions. Ces deux temps feront l'objet d'une attention particulière.

L'élaboration du PCAET se fera avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le cahier des charges de consultation de cette AMO reposera sur les missions et étapes suivantes :

- **Mission 1 : évaluation de l'Agenda 21-PCET (2014 -2020)**
- **Mission 2 : l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial et de son évaluation environnementale stratégique (EES)**
 - **Phase 1 :** cadrage et lancement de la démarche ;
 - **Phase 2 :** réalisation d'un diagnostic territorial/état des lieux ;
 - **Phase 3 :** établissement d'une stratégie territoriale et définition d'objectifs ;
 - **Phase 4 :** définition d'un programme d'actions à trois échelles (PETR Pays Loire Beauce/Communauté de Communes des Terres du Val de Loire/Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine) ;
 - **Phase 5 :** conception et mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET en tenant compte des trois échelles mentionnées précédemment.
 - **Phase 6 :** validation, consultation réglementaire et adoption du PCAET
- **Mission 3 : animation des temps de concertation tout au long de la démarche PCAET**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	33	39

Date de la convocation
21 novembre 2022

Numéro de la délibération
22-26

Objet de la Délibération

Lancement du PCAET,
modalités d'élaboration et
marché AMO

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide :

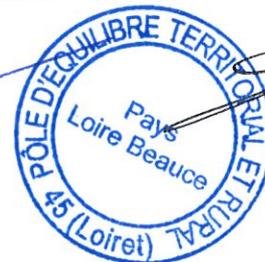
- De s'engager dans la démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET),
- D'accepter les modalités de concertation et d'élaboration exposées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à informer les acteurs énumérés ci-dessus du lancement de la démarche (Art. R. 229-53 du Code de l'environnement),
- D'autoriser le Président à valider le cahier des charges permettant de solliciter les prestataires,
- De solliciter au taux le plus important la Région Centre-Val de Loire via le CRST du PETR Pays Loire Beauce,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du dispositif 19.2 du programme LEADER 2014 - 2020, étendu à 2022,
- De solliciter tout autre bailleur de fonds potentiel,
- D'autoriser le président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce

Jean-Pierre DURAND
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le